

Il y a huit jours, deux nihilistes furent fusillés près de Kiew, et deux jours plus tard on trouva le cadavre du comte Koskull dans un petit bois aux portes de Saint-Petersbourg. Les journaux de la capitale reçurent l'avis de dire que le vol avait été le mobile du meurtre. Mais, le surlendemain, des affiches étaient placardées sur la perspective Newsky; on y disait que le jeune comte avait été mis à mort par ordre du comité nihiliste.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Depuis les élections, c'est-à-dire depuis près de dix-huit mois, notre Conseil municipal n'a pas encore été complété; six sièges sont restés vacants; des démissions se sont produites et il n'est pas encore question de convoquer les électeurs.

Dans la petite ville de Cysingoy, un conseiller, M. Desmons, a été obligé de se retirer, à la suite d'incidents parlementaires tout récents et voici que l'on s'empresse de demander au suffrage universel de lui désigner un successeur. Les électeurs de Cysingoy sont convoqués pour dimanche prochain, 15 juin.

Cysingoy a une population de 3.000 âmes, un budget de 20.000 fr.; il a un conseiller, vite, on le remplace. La loi est là! Roubaix a une population de 85.000 âmes, un budget de trois millions, il manque huit ou neuf conseillers; on ne parle pas de compléter la représentation communale!

La loi n'est donc pas la même à Roubaix qu'à Cysingoy!

Un entrefilet, paru dans nos colonnes, avant-hier, semble avoir été mal compris par quelques personnes. Si nous n'avons aucune raison d'encenser une administration qui vient de montrer combien elle est hostile à nos droits les plus sacrés, par la façon dont elle s'est efforcée d'entraver le pétitionnement pour la liberté de l'enseignement, nous n'entendons pas cependant nous montrer « injuste » ou « passionné » à son égard. Et il suffit que notre article d'avant-hier ait pu laisser un doute sur notre pensée, pour que nous la précisions.

Nous n'avons pas eu l'intention de faire croire que la municipalité avait songé à interdire les processions de la Fête-Dieu. Nous avons dit que c'est la vérité — que l'Ami du Progrès... et de l'Administration avait publié certains articles demandant l'application à Roubaix de la loi de Messidor; nos lecteurs doivent se souvenir que nous avons opposé à notre confrère une interprétation de l'article prouvant que cette application serait abusive.

Les articles de l'Ami du Progrès avaient fait naître des inquiétudes dans quelques esprits et des espérances dans certains autres.

Nous avons voulu constater que ces inquiétudes et ces espérances étaient sans fondement, que la municipalité ne voulait pas interdire les processions. Et puisque nous avons dû revenir sur ce sujet, il ne nous en coûte pas de féliciter nos édiles de cette attitude, qui tranche fort heureusement avec ce qui s'est passé dans d'autres grandes villes où l'Administration est entre les mains de la gauche.

Ce n'est pas à Roubaix seulement qu'on a mis sur pied la police locale et terrifié les signataires par la pétition en faveur de la liberté de l'enseignement. A Narbonne, on a imité ces procédés césariens et dignes des pires régimes de despotisme; mais dans cette dernière ville, ces manœuvres ont eu un lugubre dénouement. Voici ce que nous lisons dans un journal local l'Union :

« Est-il vrai que la municipalité, abusant de tous ses droits, ait fait copier les signatures des pétitionnaires qui lui avaient été laissées à légaliser, pour retienir les noms de ceux qu'elle pouvait atteindre de près ou de loin, les inquiéter et les persécuter? »

« Est-il vrai qu'au lieu de rester, comme il convenait à son caractère, un pouvoir modérateur et pacifique, elle ait copié des altures inquisitoriales, attentatoires à la liberté des citoyens, en complet désaccord avec le rôle que lui confère son origine municipale? »

« Est-il vrai que M. Boisseau, tailleur, signataire de la pétition, ait été interrogé par le commissaire de police et qu'il ait signé une fausse déclaration? »

« Nous apprenons à l'instant le suicide de M. Boisseau, tailleur, rue de l'ancien-Courrier. »

« Cet homme avait été l'un des fournisseurs de la commune, il pouvait avoir intérêt à ménager la municipalité, mais il avait inconsidérément signé la pétition pour la liberté d'enseignement. »

« Son nom avait dû être remarqué à la mairie. »

« On rédigea alors une déclaration et on la demanda à la signature; il dut lui en coûter beaucoup; il savait bien qu'il allait laisser la trace écrite d'un faux témoignage, cependant il signa. »

« Il était déjà bouleversé par la tournure que prenait cette affaire, mais ce fut bien autre chose lorsqu'il fallut signer qu'il avait présenté la pétition. Il se tira d'abord de ce mauvais pas en signalant M. Molinier, à qui en effet il avait refusé sa signature; mais il ne se vanta pas qu'après M. Molinier une autre personne s'était présentée chez lui, et que, réflexion faite, il avait signé. De ce fait, il resta des preuves irréfutables, sa signature d'abord, puis des témoignages, au nombre desquels nous pouvons citer la mère même de Boisseau. »

« M. Molinier fut confronté avec Boisseau, on lui lut la déclaration de celui-ci. Cette déclaration parlait de rétractations et d'insinuations qui n'avaient pas eu lieu. Molinier déclara qu'en effet Boisseau avait refusé de signer, mais que leur conversation s'étant bornée à une demande et à une réponse, tout le reste de la déclaration était erroné. »

« Cette confrontation fit une vive impression sur Boisseau; il avait entendu le commissaire interroger M. l'adjoint Nicolas et celui-ci autoriser une action judiciaire; il avait la pleine conscience de sa faute, il était anéanti. »

« Il sortit de cet interrogatoire à moitié fou. Il sentit qu'il s'était enlacé dans un inextricable filet, qu'une enquête judiciaire allait tout révéler, qu'il allait être perdu d'honneur et repoussé de tous les partis, peut-être que ses intérêts eux-mêmes seraient ruinés. Sa tête s'échauffa, le desespoir le saisit, il prit un parti extrême et il l'exécuta. »

Un journal de Paris dit avec raison que les auteurs de ces tracasseries inqualifiables, sont moralement responsables de la mort de ce malheureux. Voilà où en arrive le tyranisme radical.

Mais, nous y songeons, la municipalité roubaisienne n'a-t-elle pas fait copier, elle aussi, la liste des signataires de la pétition? Pourquoi? Et que veut-elle en faire???

Lors de la visite du Ministre du commerce à Roubaix, la Municipalité a fait adresser aux directeurs de journaux un avis si singulier qu'il n'est pas en devoir de paraître à la Mairie. Il n'y a pas eu entente entre eux; un simple sentiment de dignité leur a inspiré à tous deux la même abstention.

La connaissance de ce petit détail était nécessaire pour expliquer un erreur qu'on nous aurait fait commettre en nous disant que M. le pasteur protestant avait été présenté au Ministre avant le clergé catholique. Cet incident avait choqué bien des gens et, aucun démenti n'étant venu, nous y avions de nouveau fait allusion avant-hier. Un ami, qui assistait à cette réception, nous écrit à ce propos :

« J'ai été étonné en lisant, hier, dans la chronique de votre journal, une plainte à propos de l'accueil fait au clergé par M. le Ministre. M. Tirard a été, au contraire, on ne peut plus courtois. Il est venu à nos côtés, dès son entrée dans la salle des réceptions. Ce n'est qu'en allant ensuite d'une députation à l'autre qu'il a dû passer de nouveau devant le clergé. Il n'a pas voulu passer sans lui renouveler ses remerciements. Ceux qui n'ont pas vu sa première démarche, en entrant dans la salle, ont pu se tromper qu'il mettait le clergé catholique après les protestants. »

« Je crois, du reste, que M. le pasteur protestant était là que comme administrateur de l'Hospice. »

Voilà une rectification qui était indispensable et que l'Administration aurait dû nous envoyer depuis longtemps, ne fût-ce que par égard pour notre clergé.

Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira ce soir, en séance extraordinaire. L'objet de cette réunion est la désignation au choix du gouvernement de deux conseillers municipaux pour remplir les fonctions d'adjoint, M. Jules Leblan ayant donné sa démission et M. Désiré Debuchy étant absent en raison de ses travaux parlementaires.

Les deux conseillers qui sont inscrits en tête du tableau, et à qui, conséquemment, les fonctions d'adjoints intérimaires ont été proposées, sont MM. Gaspard Desurmont et Julien Seynave.

Mercredi, M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a été entendu par la Commission des voies navigables. L'entrevue a été très longue et très intéressante.

M. de Freycinet a déclaré qu'il consentait au classement du grand canal du Nord, destiné à mettre la région industrielle du Nord et du Pas-de-Calais, en communication avec Paris.

Toutes les difficultés sont ainsi levées. Les deux rapports successifs faits par M. Deusy, député d'Arras, seront imprimés avec le rapport général.

Le canal de Lens et de la Deule est également classé.

M. Mention, député du Nord, écrit une lettre au Figaro pour déclarer qu'il a voté contre l'autorisation des poursuites contre M. Paul de Cassagnac.

La 23e fête anniversaire de la société de secours mutuels de Marquien-Barœul a eu lieu, selon l'usage, le lundi de Pentecôte avec le concours de la musique municipale.

À la suite de l'obituaire célébré pour le repos des âmes des membres décédés, a eu lieu l'assemblée générale.

Vers le soir, 100 prix de la valeur de 400 francs ont été distribués à ceux que lesort a favorisés.

Nous extrayons du compte-rendu ce qui suit :

Personnel	
Membres participants : hommes	789
» femmes	48
» honoraires	132
Total	969
Recettes de l'année (section des hommes)	200,75
Droit d'entrée et d'amende	200,75
Cotisation des ouvriers (à 0,25 c ^e par semaine)	9,215,75
Cotisation des membres honoraires	892,00
Don de Madame Delattre-Desruyger	200,00
Dotations du gouvernement (1877)	1,241,00
Intérêts des fonds placés	1,811,06
Pensions aux vieillards	2,875,00
Total des recettes	16,395,56
Dépenses	5,753,75
Médecines et médicaments	4,881,66
Secours aux veuves, infirmes etc.	226,20
Traitements des chefs de section	768,43
Funérailles	104,50
Pensions des vieillards	2,875,00
Total des dépenses	11,609,53
Bénéfices de l'année	4,786,01
Reliquat du dernier compte	105,000,09
Avoir général de la société	109,794,01

La société a maintenant 35 pensionnaires qui jouissent ensemble, chaque année, d'une pension de 2,875 francs et qui depuis leur entrée en jouissance ont reçu 13,084 francs.

Pour acheter cette rente de 2,875 francs, la société a employé un capital de 99,844 francs qui rentrera dans la caisse des retraites au fur et à mesure de la mort des pensionnaires 59,844,00

Le reste encore libre pour procurer des pensions aux sociétaires qui atteindront 60 ans 45,794,06

Avoir à la caisse des retraites 105,633,66

Le reste dans la caisse de la société 4,155,35

Somme égale à l'avoir général 109,794,01

L'Echo du Nord reçoit à propos de la délimitation des zones des tabacs que nous avons publiée, mardi dernier, la lettre suivante, qui lui est adressée par un habitant de Roubaix :

« Monsieur le rédacteur. »

« Je vois sur votre journal du 11 juin que le prix du tabac de la canine est baissé dans plusieurs communes. Par exemple, le scaplerati se paie 1 fr. 50 le kilogramme à Tourcoing et 3 fr. à Roubaix. »

« Je ne comprends pas cela. Il suffirait alors d'aller chercher son tabac à Tourcoing pour avoir à moitié prix, mais de cette façon les débiteurs de tabac à Roubaix n'ont plus qu'à fermer boutique. »

« Connaissant votre obligeance inépuisable pour vos lecteurs, je me permets d'y avoir recours pour vos lecteurs, je me permets d'y avoir recours pour obtenir une petite explication. »

« Agré, etc. »

Notre confrère ajoute que cette observation lui paraissant fondée, il la renvoie à l'Administration des tabacs, avec l'espoir qu'elle sera accueillie favorablement.

Nous publions ci-après le fac simile de la lettre de faire part de la mort de M. Louis-Désiré BATAILLE.

M. Louis-Désiré BATAILLE

ÉVÊQUE D'AMIENS

ASSISTANT AU TRONE PONTIFICAL, COMTE ROMAIN CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR.

Décédé en son Palais épiscopal, le 9 Juin 1879, dans la cinquante-neuvième année de son âge et la sixième de son Episcopat.

ADMINISTRÉ DES SACREMENTS DE NOTRE MÈRE LA SAINTE-ÉGLISE

La Cérémonie funèbre, présidée par S. Exc. Mgr. LANGENIEUX, Archevêque de Reims, Métropolitain, a eu lieu en l'église Cathédrale, le mardi 17 juin, à 10 heures du matin.

DE PROFUNDIS... De la part de MM. Morel et Fallières, vicaires généraux de Mgr Bataille; Duclercq, secrétaire général de l'Évêché; Deschamps, pro-secrétaire.

De M. Lejeune, percepteur surintendant à la perception de Fiechin (même département); M. Godart, percepteur de Wierre-Effroy (Pas-de-Calais), 5^e classe; et la perception d'Anvin (même département) 4^e classe.

M. Lejeune, percepteur surintendant à la perception de Wierre-Effroy (Pas-de-Calais), 5^e classe.

DE PROFUNDIS... De l'Administration Capitulaire; De Mlle Hullo-Bataille; de M. et Mme Hullo-Bataille et leurs Enfants; Boutin-Bataille; de M. et Mme de Mlle Ernestine Bataille; de Mme veuve Bataille-Gouzeume; et ses Enfants; de Mlle Marie Bataille; de MM. Auguste et Joseph Bataille; de M. l'abbé Dahiez.

Amiens, le 10 juin 1879.

Un nouvel incendie — le quatrième en moins de quinze jours — a mis sur pied, une grande partie de la nuit, tout le personnel du bataillon de Sapeurs-Pompiers. Le feu s'est déclaré dans une caisse de bobines déposée au rez-de-chaussée de la maison habitée, rue de la Fosse-aux-Chènes, par M. Emile Dumoulin, cordier. Vigoureusement combattu par M. Dumoulin, aidé de plusieurs de ses voisins, ce commencement d'incendie était presque entièrement éteint à l'arrivée des pompes.

Les causes d'un incendie de ce genre, assurées à la Caisse Générale, s'élevaient à la somme de 1,500 francs.

Un chien de taille moyenne, a fort éfrayé les personnes qui passaient, hier matin, rue du Chemin de Fer. Cet animal, après avoir mordu un chien appartenant à M. Malfait, s'est jeté sur celui de M. La-louette-Parent, mais n'a pu arriver à le mordre. Un agent de police s'est mis à la poursuite de ce chien que l'on suppose être atteint d'hydrophobie, mais il n'a pu l'atteindre.

Le chien de M. Malfait a dû être abattu aujourd'hui.

Une sinistre découverte a été faite à Marquien-Barœul, mercredi, vers huit heures du matin, près du Pont-Rouge.

C'était le cadavre d'un homme, âgé d'environ 30 à 35 ans. Il était assez proprement vêtu et paraissait avoir peu séjourné dans l'eau.

On trouva dans ses poches, un permis de séjour, délivré à Roubaix, le 7er juin 1875 et rattachant que le porteur s'appelait Devos, établissement, ne à Mouscron.

Une ordonnance de police prescrit de ne construire les fours à briques, qu'à une distance de cinquante mètres des habitations et de la voie publique. Or, hier soir, le feu a été mis à des fours à briques situés à 8 mètres du chemin de grande communication qui conduit à Watrelos. Le propriétaire de cette briqueterie, est pour suivi pour cette contravention.

Est-ce là l'indice d'un suicide? Un caraco ayant dû servir à une femme et une robe d'enfant ont été trouvés hier, sur le bord du canal de Roubaix, non loin de l'écluse du Canal-Chêne.

Les recherches faites dans le canal n'ont amené aucun résultat. Les vêtements ont été déposés au commissariat du 1^{er} arrondissement.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à quatre mois de prison et 21 francs d'amende, un ouvrier de Roubaix, Toussaint Piron, arrêté, il y a quelques jours, sous la double inculpation d'ivresse et de rébellion envers les agents de l'autorité.

Avant-hier, un train de marchandises, partant de Lille, a déraillé vers deux heures, entre La Madeleine et Wambrechies. Il n'y a pas eu d'accident à déplorer.

A l'occasion du congrès annuel que va tenir à Lille la Société technique de l'industrie du gaz, la Compagnie impériale et continentale du gaz de Londres a invité MM. les membres de cette société à assister à divers essais d'éclairage par des procédés nouveaux, essais auxquels procédera MM. les ingénieurs de la Compagnie, lundi 16 de ce mois à 9 heures 1/2 du soir, dans l'usine de la rue Charles-de-Muysart.

On a arrêté, à Lille, en vertu d'un mandat d'amener, le nommé Jean Fournel, représentant de commerce, âgé de 53 ans, inculpé d'abus de confiance.

La foudre est tombée près du marché aux chevaux, à Lille, sur un car de la ligne A et n'a causé que des dégâts insignifiants. Les quelques voyageurs qui se trouvaient dans la voiture en ont été, heureusement, quittes pour la peur.

L'Echo du Nord a reçu la note suivante : « Plusieurs journaux ont publié que la Société des hauts-fournaux, de Marquise (Pas-de-Calais) est en liquidation et que si elle éteint ses feux, treize cents ouvriers se trouveront sans ouvrage. Cette société a été, en effet, mise en liquidation, mais ce qui est tout à fait inexact, c'est qu'il soit question d'éteindre les feux des usines, lorsque arrivent journellement, sont d'une importance telle, que cet événement, qui serait désastreux pour la contrée de Marquise, n'est nullement à craindre pour le moment et que le travail y est assuré pour longtemps encore. »

Un grand jeu de boule à la platine aura lieu, le dimanche 29 juin, chez Mme Bouvry, à l'estaminot du Vert Bataille, hameau de Barbieux.

L'inscription se compose de TRES BEAUX JAMBONS.

L'inscription commencera à 2 heures et finira à 6 heures.

Tout joueur aura droit à trois coups de boule sans se retirer du jeu.

Tout amateur pourra prendre deux inscriptions moyennant un peloton d'intervalle.

Celui qui ne sera pas présent à l'appel de son nom, perdra son tour de jouer.

Les places tombées ne seront remises qu'après trois coups de boule.

En cas de mauvais temps, le jeu sera remis au dimanche suivant. La mise sera de 30 centimes. — On commencera à 5 heures.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 9 juin 1879, ont été nommés :

M. Billiet, percepteur de 1^{re} classe à Vimy (Pas-de-Calais) à la perception d'Hersin-Coupiy (même département), 1^{re} classe.

M. Baudé, percepteur de Laventie (Pas-de-Calais), 2^e classe, à la perception de Vimy (même département), 3^e classe.

M. Tisseau, percepteur de Carvin (Pas-de-Calais), 2^e classe, à la perception de Laventie (même département), 2^e classe.

M. Campagne, percepteur d'Anvin (Pas-de-Calais) 4^e classe, en la même qualité à la perception de Fiechin (même département).

M. Godart, percepteur de Wierre-Effroy (Pas-de-Calais), 5^e classe, à la perception d'Anvin (même département) 4^e classe.

M. Lejeune, percepteur surintendant à la perception de Wierre-Effroy (Pas-de-Calais), 5^e classe.

QUERNOY-LE-MONTANT. — La semaine dernière, plusieurs enfants de cette commune se trouvaient réunis dans la maison des époux François Bileco, couvreur. En jouant, l'un d'eux ouvrit une bouteille et un coup de feu se mit à la fois à la fois.

Un pauvre petit garçon de 6 ans, Eugène Marquet, qui en avait absorbé une plus grande quantité que ses camarades, tomba sur le sol ivre-mort.

Ses parents firent appeler un médecin. Mais on ne put même jamais arriver à desserrer les dents de l'enfant, et il succomba le lendemain sans avoir repris connaissance.

BERGUES. — Dans sa dernière assemblée générale, la chambre des notaires de l'arrondissement de Dunkerque a décerné un médaille d'or de la valeur de 200 francs à M. Lebbe, clerc de notaire chez M. Choquequel, qui compte 56 ans de stage.

MERVILLE. — Lundi en abattant un arbre près de la Bue Tour, le nommé Delassus, bûcheron, a eu la crâne fracturé par l'arbre qui lui est tombé sur la tête. La mort de ce malheureux a été instantanée.

HAUTMONT. — La musique des sapeurs-pompiers de cette ville a aussi à enregistrer des victoires remportées au concours de Soissons. Cette fanfare a remporté quatre premiers prix.

FOURMIES. — Dimanche dernier, un nommé Lefebvre Alfred, âgé de 17 ans, journalier à Fourmies, furieux d'avoir été dévalisé par les préposés des douanes, alors qu'il portait quelques paquets de tabac étranger, s'est avisé d'aller mettre le feu à la baraque des douanes, laquelle a été complètement consumée. L'aperte est de 80 fr. environ.

Arrêté immédiatement, Lefebvre a reconnu qu'il était l'auteur de cet incendie.

SARTON. — Dans l'après midi de lundi, le nommé Auguste Lefebvre, manouvrier à Sarton, après avoir pris du café chez lui, dit à la veuve Touzet, chez laquelle il demeurait, qu'il allait se jeter à l'eau. Celle-ci, effrayée, alla chez un voisin, Fauchon, l'avertit de la décision de Lefebvre qui, pendant ce temps, se dirigeait en canot vers la rivière. Fauchon qui s'était mis à sa poursuite, arriva pour le voir se jeter à l'eau; mais, ne sachant pas nager, il ne put porter secours au malheureux qui se débattait sous ses yeux, et qui bientôt disparut sous l'eau. On n'a retrouvé son cadavre que deux heures après.

CAMBRAI. — La commission des Beaux-Arts vient d'acheter le *Rallentement*, statue équestre en plâtre du fils d'un Cambraisien, M. Cordier exposé au salon de 1879.

ARRAS. — A la suite des incidents qui se sont produits au Conseil municipal dans la séance de lundi, M. Deusy vient d'envoyer à M. le préfet du Pas-de-Calais, sa démission de maire d'Arras.

Le train venant de St-Pol, qui doit arriver en gare d'Arras à 8 heures du soir, a éprouvé un retard d'une heure trois quarts, occasionné par la violence de l'orage.

ÉPHÉMÉRIDES ROUBAISIENNES

13 Juin 1433. — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, fait don à Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelles, des châteaux, forteresse, village, terre, justice et seigneurie d'Escaudennes, dont il entrera en jouissance après le décès de Louis, bâtard de Hainaut, à qui ladite terre a été donnée par Guillaume, duc de Bourgogne. (Archives départementales du Nord. *Registre des chartes*. Cote 34.)

13 Juin 1677. — Durant la guerre contre la Hollande, l'Empire et l'Allemagne, deux principaux fermiers de la ville de Roubaix, Messieurs Masures, à Watrelos, sur leur refus de déférer aux sommations de l'armée des alliés, sont envoyés de leur domicile, conduits à Gand et détenus prison jusqu'à 11 mars de l'année suivante. (Le Thaurin. *Histoire de Roubaix*. T. IV, p. 229.)

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 juin. Fidèle Michon, rue d'Alma, fort Frasez, 6. — Marie Dutoit, rue du Pile, 6. — Urbain Dendau, rue de la Guinguette, cour Dabamel, 1. — Marie Delecluse, rue de Sébastopol, cour Cluquet, 4. — Julien Henno, rue de Blanche-mairie, 142. — Floris Coupieux, chemin des Couleux, fort Bréda, 32. — Henri Beliquart, rue du Fontenoy, cité Plouvier, 24. — Marguerite Dervaux, rue de la Clef, 5. — Louis Perre, rue Decroix, cour Cormont, 5. — Emile Willein, rue de Crouy, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 juin. — Marie Desbouvrie, 84 ans, rentière, rue du Curé, 30. — Jules Leguier, 32 ans, employé de commerce, rue des Aînés, 15. — Edouard Vandenberghe, 28 ans, tapissier, rue de Lille, 130. — Pauline Prevost, 5 ans, rue des Fleurs, cour Desronnesaux, 2. — Camille Scarpel, 64 ans, rentière, Grande-Rue, 154. — Jeanne Domieux, 3 ans, rue de Lannoy, 234. — Florentine Lagache, 68 ans, ménagère, rue de l'Hommelet, cour Delcroix, 4. — Rodolphe Stock, 2 mois, rue Notre-Dame, 53. — Désiré Debryckereux, 1 an, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 29. — Silvere Verkecke, 1 an, rue Fulton. — Alphonse Durosier, 22 ans, teinturier, rue St-Jean.

Convois funéraires & Obits

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-VANERDÉWEGH, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, des décès de Madame Vierge VAN ERDEWEGH, épouse de Monsieur Charles ROUSSEL, décédés à Roubaix, le 11 juin 1879, dans sa 83e année, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 15 courant, à 8 heures 1/2, et à CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 16 juin, à 10 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les LAUDS seront chantés le même jour, à 9 heures 3/4, et les VIGILES à 6 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 19.

Les amis et connaissances de Monsieur Louis BRILLOIS, adjoint au Maire de Wasquehal, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, des décès de Monsieur Louis VERHILLE, décédé à Roubaix, le 13 juin 1879, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 15 dit mois, à 8 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour à 6 heures du soir, et à CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Rue Saint-Joseph, n^o 13.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des RR. PP. Recolets, à Roubaix, le lundi 16 juin 1879, à 10 heures, le repos de l'âme de Dame Henriette MULLIEZ, épouse de Monsieur Denis SALEMBERG, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme un tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VERHILLE-BOUCKENABRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, des décès de Monsieur Louis VERHILLE, décédé à Roubaix, le 13 juin 1879, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 15 dit mois, à 8 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour à 6 heures du soir, et à CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Rue Saint-Joseph, n^o 13.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des RR. PP. Recolets, à Roubaix, le lundi 16 juin 1879, à 10 heures, le repos de l'âme de Dame Henriette MULLIEZ, épouse de Monsieur Denis SALEMBERG, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme un tenant lieu.

Les amis et connaissances de Monsieur Louis VERHILLE, décédé à Roubaix, le 13 juin 1879, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 15 dit mois, à 8 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour à 6 heures du soir, et à CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Rue Saint-Joseph, n^o 13.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des RR. PP. Recolets, à Roubaix, le lundi 16 juin 1879, à 10 heures, le repos de l'âme de Dame Henriette MULLIEZ, épouse de Monsieur Denis SALEMBERG, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme un tenant lieu.

Les amis et connaissances de Monsieur Louis VERHILLE, décédé à Roubaix, le 13 juin 1879, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 15 dit mois, à 8 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour à 6 heures du soir, et à CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'é